

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2024-08

LE VENDREDI NEUF FEVRIER DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, M. Olivier ROUCHE, Mme Roxane FOSSÉ, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

SECRETARE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 09/02/2024

date d'affichage de l'ordre du jour : 02/02/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 14

quorum : 8

PROCURATIONS :

M. Philippe BEUGNON donne procuration à M. Olivier ROUCHE

M. Romuald SEITE donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

DROIT DE PLACE MARCHE

Pour mémoire, le prix du mètre linéaire demandé aux commerçants ambulants présents sur le marché est de 1,25 € / m.

Aujourd'hui, les agents doivent vérifier chaque vendredi la présence ou non de chaque commerçant ce qui entraîne des oublis et des malentendus ; il est proposé compte tenu de la modicité du coût demandé, de faire payer au mois, comme dans la majorité des marchés, le droit de place du marché au même tarif par mètre linéaire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et dit que les titres de recette seront émis en conséquence.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le :
Reçu en S.Prefecture de Pontoise le :
Publié le :

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20240209-2024_08-DE